

CODE PÉNITENTIAIRE :

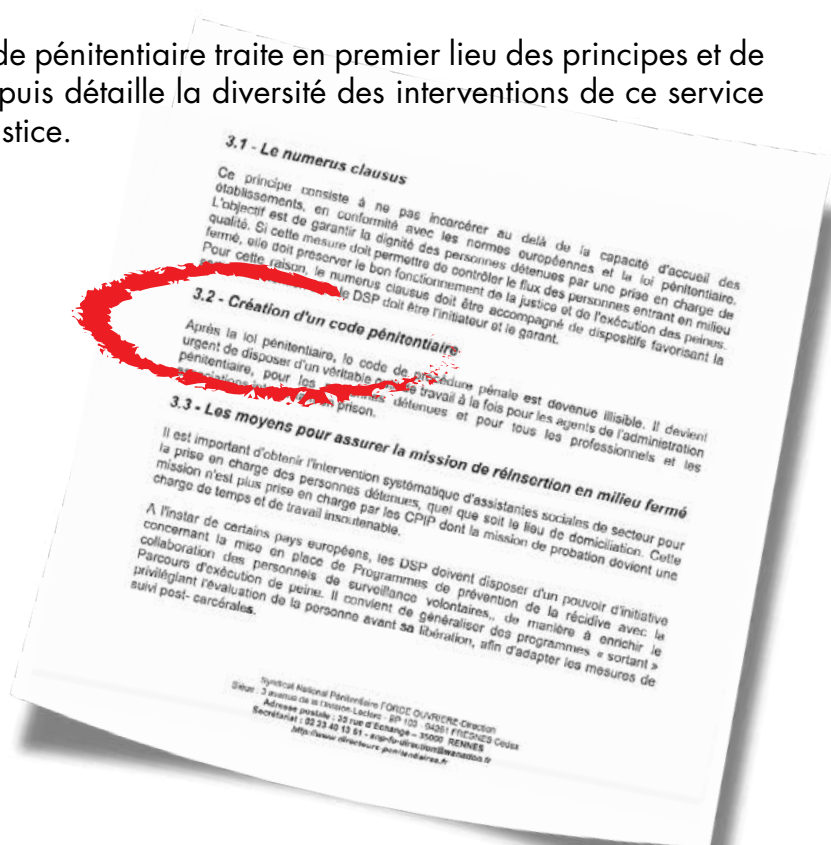
L'aboutissement d'une revendication de FO Direction

Le code pénitentiaire a été publié mardi 5 avril, au Journal officiel. Il met fin à la dispersion des dispositions législatives et réglementaires qui encadrent la prise en charge des publics placés sous main de justice.

Ce nouvel outil doit rendre le droit pénitentiaire plus accessible et plus clair, au bénéfice de la totalité des personnes concernées : agents du service public pénitentiaire, magistrats et agents des services de greffe judiciaires, avocats, associations, assesseurs en commission de discipline, personnes placées sous-main de justice... En outre, le code doit permettre de mieux faire connaître l'importance, la diversité et la spécificité des missions du service public pénitentiaire, tout en affirmant les droits des personnes qui lui sont confiées. Il entrera en vigueur à droit constant le 1er mai prochain.

Organisé en sept livres et 1 650 articles, le code pénitentiaire traite en premier lieu des principes et de l'organisation du service public pénitentiaire, puis détaille la diversité des interventions de ce service auprès des personnes placées sous main de justice.

En septembre 2012 FO Direction rédige la motion issue de son congrès national. Déjà, la création d'un code pénitentiaire est une de ses revendications forte affirmée dans l'Article 3.2. Depuis 40 ans au service des DSP, FO Direction se bat pour que vos idées prennent corps.



<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045471364>

Décret n° 2022-479 du 30 mars 2022 portant partie réglementaire du code pénitentiaire

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045470734>

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2022-478 du 30 mars 2022 portant partie législative du code pénitentiaire

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045470750>

Ordonnance n° 2022-478 du 30 mars 2022 portant partie législative du code pénitentiaire

Syndicat National Pénitentiaire - Force Ouvrière Direction

3 avenue Division Leclerc BP103 - 94260 FRESNES

SIREN 789 599 677

Contact : snp-fo-direction@orange.fr



www.directeurs-penitentiaires.fr



[Directeurs.Services.Penitentiaires](https://www.facebook.com/Directeurs.Services.Penitentiaires)



[@Directeurprison](https://twitter.com/Directeurprison)

